



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 65822

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur la diminution des dotations horaires dans l'enseignement des sciences, notamment dans les filières L et ES pour les sciences de la vie et de la terre (SVT). Cette discipline est au coeur des enjeux environnementaux. Elle représente une part importante dans les emplois de demain dans des secteurs comme l'agriculture et l'alimentation, les biotechnologies et nanotechnologies, la santé et la recherche médicale, la connaissance des milieux, les géosciences concernant la prospection et l'exploitation des ressources naturelles. Pour toutes ces raisons, les sciences de la vie et de la terre doivent être présentes dans l'ensemble du cursus secondaire général et technologique en tant que discipline scientifique. Les SVT contribuent largement à l'attractivité des sciences vis-à-vis des jeunes en recherche d'orientation et de débouchés. La culture scientifique est indispensable pour former et informer le citoyen de demain. Les professeurs de biologie et de géologie souhaitent le maintien et le développement des horaires actuels et des pratiques expérimentales des SVT dans les filières générales S, L et ES et dans les filières technologiques en lycée. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de soutenir l'activité de ces filières.

### Texte de la réponse

La réforme du lycée entre en application à compter de la rentrée 2010 en classe de seconde générale et technologique, et les années suivantes pour les autres niveaux. Les arrêtés du 27 janvier 2010 publiés au Journal officiel de la République française du 28 janvier 2010 définissent l'organisation et les horaires de la classe de seconde générale et technologique et du cycle terminal de la voie générale. Les sciences de la vie et de la Terre sont enseignées de manière obligatoire à tous les élèves de la classe de seconde générale et technologique, à raison de 1 h 30 par semaine. Il convient aussi d'ajouter à cet horaire celui de l'enseignement d'exploration, notamment pour les élèves qui auront choisi l'enseignement de méthodes et pratiques scientifiques ou encore de biotechnologies. L'horaire global sera donc supérieur dans certaines situations à celui actuellement en vigueur. En série ES et L, les horaires d'enseignement scientifique restent strictement inchangés, à raison de 1 h 30 hebdomadaire. En classe de première de la série S, les horaires de sciences de la vie et de la Terre seront équivalents à ceux de physique-chimie. Enfin, en terminale S, la situation reste inchangée avec un enseignement obligatoire et un enseignement de spécialité offert dans cette discipline. De nouveaux programmes sont en cours d'élaboration pour tous les niveaux du lycée général et technologique. Une nouvelle organisation a été proposée pour l'enseignement obligatoire de sciences de la vie et de la Terre autour de trois piliers qui structureront l'enseignement dans toutes les séries, favorisant aussi les réorientations au coeur de la réforme actuelle : « La terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant » qui permettra de traiter de la biodiversité et de la connaissance des milieux, « Enjeux planétaires contemporains » qui abordera les questions fondamentales de gestion des ressources naturelles en eau, en énergie... et « Corps humain et santé » qui développera des questions liées aux enjeux médicaux. S'agissant des modalités d'enseignement, un volume horaire globalisé sera attribué à chaque lycée pour permettre la mise en place de groupes à effectif réduit, en particulier pour les activités expérimentales. Les nouveaux enseignements d'exploration seront

l'occasion de confronter les élèves à des questions en prise avec l'actualité et les croisements disciplinaires, sur des thèmes comme « Science et aliments » ou « Science et gestion des risques d'origine humaine ». Cette liste est susceptible d'évoluer de manière plus souple que les programmes traditionnels, pour incorporer d'autres dimensions des biosciences et géosciences.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vuilque](#)

**Circonscription :** Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65822

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 décembre 2009, page 11608

**Réponse publiée le :** 4 mai 2010, page 5030